



LETTRE OUVERTE ADRESSEE A MADAME MARSIGNY



Madame le Maire
Brigitte MARSIGNY
Hôtel de Ville
Place de la libération
93161 NOISY-LE-GRAND cédex

Noisy le Grand, le 8 décembre 2021.

Objet : Revendications des équipes d'animation de restauration scolaire et d'accueil de loisirs

Madame le Maire,

Depuis la rentrée de septembre, les animateurs et directeurs vous alertent sur leurs conditions de travail plus que dégradées par la crise sanitaire, l'augmentation des effectifs, le manque de personnel et leur volonté d'une réelle reconnaissance de leurs fonctions.

Malgré les interpellations des Organisations Syndicales, des mouvements de grève et des rencontres avec la Direction Générale et les élus, la situation reste inchangée malgré vos propos lors du dernier Conseil Municipal.

Aussi, les organisations syndicales se sont réunies le 6 décembre 2021 pour se mobiliser puisque les demandes de chacune vont dans le même sens.

Pour toutes ces raisons nous vous demandons :

- La contractualisation des vacataires et mises en stage des contractuels en commençant par les 10 stagiairisations gelées (stagiairisation qui aurait dû débuter le 1^{er} octobre 2021)
- Revoir le taux d'encadrements sur le temps de restauration scolaire : 1 pour 20 en élémentaire, sur chaque structures et en tenant compte des locaux. Ne pas se baser sur la moyenne de toutes les structures mais sur la réalité des effectifs par site. Ce qui permettrait de garantir la sécurité de tous et de travailler dans de bonnes conditions.
- De clarifier et d'uniformiser les missions de « Responsable de cantine » de l'éducation nationale et de la ville.

- De récompenser l'investissement, le travail supplémentaire, malgré les risques amplifiés par la crise sanitaire, par l'octroi d'une prime sous forme de CIA pour tous.
- D'augmenter le barème des IFSE de la filière animation puisque réglementairement vous ne pouvez pas intervenir sur les grilles indiciaires et de majorer l'ensemble des IFSE de ces agents.
- La rémunération de TOUTES LES HEURES SUPPLEMENTAIRES effectuées depuis septembre 2021. Il est inacceptable que nos collègues travaillent sans rémunération.
- Le passage en catégorie B de tous les directeurs des accueils de loisirs dès qu'ils remplissent les conditions nécessaires.

De plus, il faut impérativement travailler avec les agents et la direction, par le biais de tables rondes, dès la rentrée de janvier pour :

- Travailler les scénarios sur le réaménagement du temps de travail, suite à la loi de transformation de la fonction publique et l'application des 1607 h.
- En prenant en compte la configuration des structures, les temps hors présences des enfants.
- En intégrant les temps de trajets dans les temps de travail.

Sachez Madame le Maire, que si suite à ce courrier nous n'obtenons pas de réponses suivies de faits concrets, nous nous organisons pour regrouper les revendications locales et nationales. Pour faire connaître au plus grand nombre les conditions d'accueil dans les cantines et les centres, ainsi que toutes les problématiques que vous connaissez,

**un rassemblement est prévu sur le parvis de l'Hôtel de ville le
MERCREDI 15 DÉCEMBRE 2021 de 8h à 10h00.**

Les agents sont couverts par plusieurs préavis, locaux ou nationaux pour cette journée.

**Comme vous pouvez le constater et contrairement à ce qui s'est dit lors du dernier Conseil
Municipal où sur l'article paru dans le dernier NoisyMag.**

TOUT NE VA PAS, TOUT N'EST PAS RÉGLÉ DANS LES CANTINES ET LES ACCUEILS DE LOISIRS

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de nos salutations syndicales.

Christelle VAPAILLE
Pour la CGT

Cyr MAGBOTIADE
Pour la CFDT

Pascal JOURNEUX
Pour FO

Véronique COUTO
Pour FAFPT

P10






